

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1261

présenté par

M. Bentz, M. Barthès, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Baubry, M. Beaurain, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Après la quatrième ligne des deuxième, avant-dernière et dernière colonnes du tableau de l'alinéa 70, insérer la ligne suivante :

«

Nombre annuel de sauts accomplis par parachutiste militaire	Nouvel indicateur	14
---	-------------------	----

»

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le nombre annuel moyen de sauts accomplis aujourd'hui par les parachutistes militaires d'active de l'armée de Terre est compris entre quatre et six, soit autant que pour le brevet de parachutiste militaire (BPM), pourtant passé en deux semaines. Un saut bimestriel ou trimestriel est insuffisant pour maintenir une capacité aéroportée complète et fragilise l'octroi d'une prime à l'air déjà fortement entamée, au détriment de l'attractivité de cette arme d'élite. Par conséquent, le présent amendement introduit - à destination de "forces prêtes au combat" - un indicateur fixant à 14 par an (soit plus d'un par mois) le nombre de sauts à réaliser dans les unités parachutistes.